



DELIBERATION n° 25 - 2017
En date du 11 Avril 2017

Portant sur l'affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 11 Avril 2017 à 20H30 selon convocation en date du 06 Avril 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Martine CARRILLO étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoints.
Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, LACORRE Séverine, DE PAIVA Régine, CARRILLO Martine, BASSALER Virginie, THIBEAUT-GUILLON Claude Conseillères Municipales

Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDE CERF Sébastien, GAILLARD André, PAGE Stéphane, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

- Absent excusé : Mr MORELON Alain

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	17
Vote contre	4
Abstentions	0

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
-Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	675 066.96
-Déficit d'Investissement antérieur reporté (1)	-94 710.39
Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12	
-Solde d'exécution de l'exercice RI – DI (Balance)	-19 985.19
-Solde d'exécution cumulé (RI-DI +/- (1))	114 695.58
Restes à réaliser au 31/12	
-Dépenses d'Investissement	191 501.40
-Recettes d'Investissement	249 662.78
Total	58 161.38

Besoin de Financement de la Section d'Investissement du 31/12	
-Rappel du Solde d'exécution cumulé	114 695.58
-Rappel du Solde des Restes à Réaliser	58 161.38
Total	56 534.20
Résultat de Fonctionnement à affecter	
-Résultat de l'exercice	314 353.97
-Résultat antérieur	675 066.96
Total	989 420.93

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur B.P.2016) RI + R.A.R	56 534.20 €
2°) Reste sur déficit d'investissement Ligne 001 DI	114 695.58 €
3°) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2017 Ligne 002 (report à nouveau créateur) RF	932 886.73 €

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 11 Avril 2017

Le Maire,

Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le 21/04/17 Transmis en préfecture le 21/04/17

